

## Demande d'admission

Cliquez sur les cases grises pour les remplir.

### À remplir par tous les demandeurs :

Nom et prénom de l'enfant :

Masculin  Féminin

Date de naissance de l'enfant :

Parent/tuteur légal (mère) :

Téléphone portable :

E-mail :

Parent/tuteur légal (père) :

Téléphone portable :

E-mail :

*En cas de tutelle unique, veuillez joindre une copie du document qui le prouve.*

Adresse du domicile :

Adresse de facturation si autre que le domicile : \*

*Si oui, votre entreprise et/ou organisation doit signer son accord à la fin du formulaire de demande.*

### À remplir par les demandeurs d'inscription à la Crèche ou à l'École primaire :

Crèche/Jardin d'enfants ou École primaire actuelle :

Date de début désirée:

Langue préférée pour communiquer avec l'école:  Anglais  Suédois  Français

Employeur(s) du tuteur légal :

Notes du bureau d'admission

Demande d'admission reçue le :

Droits d'inscription reçus le :

### Admission relative à :

Les frais de scolarité couvrent TOUT le matériel scolaire et pédagogique. Les frais de déjeuner, goûter ainsi que les repas pris lors des excursions sont inclus dans les frais de scolarité. Les couches et le lait en poudre pour les plus jeunes enfants ne sont pas pris en compte.

---

- Section suédois-français  Section anglais- français

**Crèche 5 jours plein temps** (lundi à vendredi 8h à 18h30)  
groupe 1-2 ans : 3 115 CHF/mois, groupe 2 ans et + : 2 765 CHF/mois

**Crèche 4 jours plein temps** (lun., mar., jeu., ven. 8h à 18h30)  
groupe 1-2 ans : 2 480 CHF/mois, groupe 2 ans et + : 2 210 CHF/mois

**Crèche 5 jours temps partiel** (lun., mar., jeu., ven., 8h à 15h et mer., 8h à 12h 30)  
groupe 1-2 ans : 2 765 CHF/mois, groupe 2 ans et + : 2 470 CHF/mois

**Crèche 4 jours temps partiel** (lun., mar., jeu., ven., de 8 h à 15 h)  
groupe 1-2 ans : 2 210 CHF/mois, groupe 2 ans et + : 1 960 CHF/mois

---

- Section suédois-français  Section anglais- français

**École primaire semaine 5 jours** (4 – 8 ans : lun., mar., jeu., ven. 8 h à 15 h et mer. 8 h à 12h30, 8 – 12 ans : lun., mar., jeu., ven. 8 h à 16 h et mer. 8 h à 12h30)  
Étudiants à partir de 4 ans, 26 845 CHF/an en 3 versements (1er : 8 054 CHF, 2ème : 10 738 CHF, 3ème : 8 053 CHF)

**Programme parascolaire** (lun., mar., jeu., ven. 15 h à 18 h 30 et mer. 12h30 à 18h30)  
Étudiants à partir de 4 ans, 5 778 CHF/an pour 5 après-midi par semaine en 3 versements (1er : 1 734 CHF, 2ème : 2 311 CHF, 3ème : 1 733 CHF)  
*Programme à la suite de l'horaire de l'école primaire.*

**Programme parascolaire mercredis** (12h30 à 18h30)  
Étudiants à partir de 4 ans, 1 153 CHF/an pour 1 après-midi par semaine en 3 versements (1er : 346 CHF, 2ème : 461 CHF, 3ème : 346 CHF)  
*Programme à la suite de l'horaire de l'école primaire.*

**Camps de vacances** (13 semaine)  
Étudiants à partir de 4 ans, 5 216 CHF/an en 3 versements (1er : 1 565 CHF, 2ème : 2 086 CHF, 3ème : 1 565 CHF)  
*Possibilité de souscrire par semaines pour la somme de 660 CHF/semaine, frais de déjeuner inclus.*

---

- Section suédois

**École primaire mercredis** (8 h à 12h30)  
Étudiants à partir de 4 ans, 2 714 CHF/an en 3 versements (1er : 815 CHF, 2ème : 1 084 CHF, 3ème : 815 CHF)  
*Programme à la suite de l'horaire de l'école primaire.*

**Programme parascolaire mercredis** (mer 12h30 à 18h30)  
Étudiants à partir de 4 ans, 1 153 CHF/an pour 1 après-midi par semaine en 3 versements (1er : 346 CHF, 2ème : 461 CHF, 3ème : 346 CHF)  
*Programme à la suite de l'horaire de l'école primaire.*

**Cours de langues, 90 minutes/semaine**

Étudiant de 6 ans et plus

1-2 élèves : 4 526 CHF/an en 3 versements (1er : 1 358 CHF, 2ème : 1 810 CHF, 3ème : 1 358 CHF)

3-5 élèves : 2 302 CHF/an en 3 versements (1er : 690 CHF, 2ème : 920 CHF, 3ème : 690 CHF)

6 élèves et plus : 1 385 CHF/an en 3 fois (1er : 416 CHF, 2ème : 554 CHF, 3ème : 415 CHF)

Niveau de langue :  Langue maternelle  Langue seconde

SISOG, Meyrin  
(suédois, norvégien, allemande,  
espagnol, français)

La Grande Boissière (suédois, norvégien)

Collège du Léman (suédois, norvégien)

Campus des Nations  
(suédois, norvégien)

La Châtaigneraie (suédois, norvégien)

Cours privés (suédois, norvégien)

En distance  
(suédois, norvégien)

---

## Clauses administratives générales

### **Demande d'admission**

L'inscription d'un étudiant se fait au moyen d'un formulaire de demande d'inscription (de 5 pages) à adresser à l'école par la poste ou courriel. Une demande d'inscription à la Crèche ou à l'École primaire doit être accompagnée d'un frais d'inscription, non remboursable, de 250 CHF par enfant (que pour la première inscription à l'école). Lorsqu'une offre d'admission est reçue, un deuxième frais d'inscription de 750 CHF doit être payé avant que l'école confirme la place. Veuillez noter que le coût total de 1 000 CHF pour la procédure d'admission est distinct des frais de scolarité.

Veuillez noter que la demande d'admission doit être dûment signée par les deux tuteurs légaux pour être valide. L'inscription engage le signataire et les délais de préavis sont valables à partir de la date à laquelle les frais d'inscriptions ont été payés (Crèche toutes options confondues et École primaire 5 jours) ou la date à laquelle le formulaire d'inscription est reçu par l'école (toutes les activités sauf la Crèche toutes options confondues et l'École primaire 5 jours).

### *Détails bancaires pour paiement des droits d'inscriptions.*

Bénéficiaire : Association de l'École suédoise de Genève / 1217 Meyrin, Suisse

Numéro de compte: 12 – 10403 – 9

IBAN: CH4609000000120104039

SWIFT/BIC Code: POFICHBEXX

Compte de virement de Post Finance: 09000

Institution financière : Post Finance, Engehaldenstr. 37, 3030 Berne, Suisse

Pour une demande dans un groupe déjà complet, les modalités suivantes s'appliquent :

- 1) Priorité accordée aux enfants ayant un frère ou une sœur participant aux activités de l'école.
- 2) Les enfants seront placés selon la date de demande d'inscription. La date de validité est fonction de la réception par l'école de la demande d'inscription et du paiement des droits d'inscription.

### **Droits d'inscription de l'étudiant**

L'École suédoise internationale de Genève est une association privée administrée par ses membres et qui est financée principalement par les droits d'inscription des étudiants. Les droits de scolarité comprennent tout le matériel nécessaire, le coût du repas le midi et les camps de l'école primaire.

Tous les frais peuvent être augmentés de 3% dès le 1er septembre chaque année après décision du Conseil.

### **Besoin éducatifs spéciaux**

L'École Internationale Suédoise de Genève veut être aussi inclusive que possible et prendre en compte les différents styles d'apprentissage.

Dans le cas où l'école détecte, ou soupçonne, des besoins spéciaux pour un enfant, elle invitera les parents/tuteurs légaux à contacter les spécialistes appropriés pour une évaluation.

Si le diagnostic détermine un soutien important pour l'enfant, il donnera lieu à une cotisation annuelle déterminée par l'école.

### **Paiement**

Pour la crèche :

- Droits de scolarités payables mensuellement. Facturation trimestrielle.

Les conditions suivantes s'appliquent à l'**école primaire** :

- 30% des frais de scolarité sont payés avant le 20 juin.
- 40% des frais de scolarité sont payés avant le 20 septembre.
- 30% des frais de scolarité sont payés avant le 20 janvier.

Les conditions suivantes s'appliquent à toutes les autres activités :

- 30% des frais de scolarité sont payés avant le 20 juin.
- 40% des frais de scolarité sont payés avant le 20 septembre.
- 30% des frais de scolarité sont payés avant le 20 janvier.

Pour une fréquence de facturation plus élevée, l'école exige un droit supplémentaire de 30 CHF par facture. Une pénalité de 50 CHF pour chaque paiement de droits en retard.

### **Remises**

L'école accorde une remise de 20 % pour le troisième enfant ; de 25 % dès le quatrième enfant. Le calcul de la remise se fait sur le droit d'inscription qui est le moins élevé.

### **Résiliation de contrat**

#### **Notice**

##### **1. Crèche**

La demande d'admission en crèche peut être faite tout au long de l'année.

L'inscription en crèche peut être résiliée par écrit à tout moment de l'année moyennant un préavis de trois mois civils complets. Les frais de scolarité sont dus jusqu'à la fin de la période de préavis.

##### **2. Primaire**

La demande d'admission à l'école primaire (cinq jours par semaine) peut être faite tout au long de l'année.

La résiliation de l'inscription à l'école primaire peut se faire deux fois par an aux conditions suivantes :

- La résiliation pour le trimestre de printemps (débutant en janvier) doit être notifiée par écrit **avant le 20 octobre**. En cas de résiliation tardive (c'est-à-dire après le 20 octobre), les frais de scolarité pour le trimestre de printemps suivant seront intégralement dus.
- La résiliation pour l'année académique suivante (c'est-à-dire le trimestre d'automne commençant en août) doit être communiquée par écrit **avant le 28 février**. En cas de résiliation tardive (c'est-à-dire après le 28 février), les frais de scolarité pour le trimestre d'automne suivant seront dus en totalité.

##### **3. Autres activités**

Les candidatures pour toutes les autres activités sont obligatoires pour toute l'année académique, avec la possibilité de résilier par écrit à la fin de chaque semestre.

**Les termes de préavis ci-dessus s'appliquent sans exception et sont sans appel.**

### **Heures d'ouverture**

La Crèche est ouverte durant toute l'année, assortie d'un droit de fermeture de 5 jours (non consécutifs) par année civile, pour les jours de planification des professeurs, ainsi que des journées supplémentaires à la discrétion de la directrice.

L'École primaire suit les vacances scolaires du canton de Genève. Elle a également un droit de fermeture de 5 jours (non consécutifs) par année civile, pour les jours de planification des professeurs ainsi que des journées supplémentaires à la discrétion de la Directrice.

La Directrice de l'école décide des dates de ces jours, lesquelles seront communiquées au moins deux mois à l'avance.

Toute l'école est fermée durant les jours fériés Suisse (canton de Genève) et le 1<sup>er</sup> mai. Cela est également valable pour des jours supplémentaires à la discrétion de la Directrice.

### **Cours de langues**

L'École suédoise internationale offre des cours de langues aux enfants de 6 ans et plus selon la possibilité de coordination avec l'horaire régulier de l'étudiant. Pour être admis à participer à ces groupes, il est obligatoire que la langue soit une langue parlée au domicile de l'enfant.

### **Assurances**

Il est de la responsabilité de l'étudiant ou des parents/tuteur légal de souscrire à une assurance santé/accident, ainsi qu'à une assurance responsabilité civile.

Pour de plus amples renseignements contactez la Direction de l'école.

Le parent/tuteur légal, signataire ou étudiant adulte, soumet par la présente cette demande d'inscription de l'étudiant décrit ci-dessus à l'École suédoise de Genève.

Nous avons lu et acceptons les modalités des clauses générales décrites ci-dessus.

Lieu et date

Signature du parent/tuteur légal/ étudiant-adulte

Nom imprimé

Signature du parent/tuteur légal/ étudiant-adulte

Nom imprimé

\*Signature du représentant de l'entreprise et/ou de l'organisation

Nom imprimé et tampon